

## REUNION du CONSEIL MUNICIPAL

du 29 août 2016

Etaient présents : Emmanuel REY, Sylviane BONNOT, Jean Pierre BERTRAND, Pierre Louis PANAY, Vincent DUMOUX, Anne Elisabeth BRUN, Françoise BUCHILLET, Nathalie BUCHILLET, Eric LE MEVEL, Fabrice PLANCHON, Marie-Claude RENAUD, Mickaël SARRAZIN

Etaient excusés : Marie Claire BERTHIER, David BORDES et Pierre LAPRAY

Etait absent : Jean-Louis PAILLARD

Le conseil municipal s'est réuni en session ordinaire le lundi 29 août 2016 à 20 heures 30 sous la présidence de M. Emmanuel REY, Maire

Secrétaire : Mme Nathalie BUCHILLET

### Compte rendu de la réunion du 12 juillet 2016

Le compte rendu est adopté à l'unanimité.

### Personnel communal

Le Maire informe le conseil municipal que l'agent recruté en qualité d'adjoint d'animation territorial stagiaire au 1er septembre 2015 a donné sa démission au 31 août 2016. Il propose d'augmenter le temps de travail du CAE recruté au 1er mars 2016 sur la base de 24/35ème et de porter son temps de travail à 30/35ème.

Le conseil municipal, après en avoir discuté, à l'unanimité, est d'accord.

Le Maire expose au conseil municipal que deux agents ont deux ou trois postes sur des temps différents sur l'une ou l'autre des anciennes communes mais le même grade dans chaque poste. Suite à la consultation du Centre de Gestion, la commune nouvelle a la possibilité de créer un seul poste : en supprimer un ou deux selon l'agent et en créer un pour la totalité soit un poste d'agent de maîtrise à 35/35ème et un poste d'adjoint technique territorial 2ème grade à 30/35ème (une heure de plus) à compter du 1er janvier 2017. Des dossiers seront transmis au Comité Technique Paritaire pour avis et entérinés par le conseil municipal dans une prochaine séance.

Le conseil municipal, après en avoir discuté, à l'unanimité, est d'accord.

Le Maire informe le conseil municipal qu'un agent a eu un décès dans sa famille et dans ce cas, l'agent peut bénéficier d'une autorisation d'absence. La commune de MARIZY a une délibération en date du 16 mars 1999 prise en ce sens. Le Comité Technique Paritaire a, le 15 septembre 2009, défini les autorisations d'absence qui pouvaient s'appliquer aux communes.

Le conseil municipal, après en avoir discuté, à l'unanimité, décide de retenir les autorisations d'absence telles qu'elles sont définies par le Comité Technique Paritaire.

### Dossier éclairage public Le Rousset

Le Maire expose au conseil municipal qu'il doit se prononcer sur la participation sollicitée par le SYDESL pour le remplacement des commandes vétustes de l'éclairage public sur la commune de Le Rousset. La participation s'élève à la somme de 2 750 € HT.

Le conseil municipal, après en avoir discuté, à l'unanimité, est d'accord.

### Dossier RODP

Le Maire informe le conseil municipal que les communes percevaient la redevance d'occupation du domaine public par les réseaux et installations de télécommunication. Cette somme est versée par Orange et reversée au Sydesl suite à l'adhésion de la commune au principe de mutualisation du Sydesl pour financer les travaux d'enfouissement des réseaux de télécommunication.

Le conseil municipal, après en avoir discuté, à l'unanimité, est d'accord.

### Travaux

Electricité préau salle Marizy

Le Maire expose au conseil municipal qu'il n'y a pas d'électricité sous le préau de la salle à Marizy. M. DERASSAT a établi un devis pour un montant de 352,44 € TTC.

Le conseil municipal, après en avoir discuté, à l'unanimité, est d'accord.

Empoisonnement

Le Maire expose au conseil municipal qu'il serait peut être nécessaire de mettre des petits brochets à l'étang en fin d'année pour attirer les pêcheurs. Le coût serait environ de 1 500 €.

Le conseil municipal, après en avoir discuté, à l'unanimité, est d'accord.

Clôture du terrain à l'étang

Le Maire expose au conseil municipal que le terrain aménagé à l'étang à l'entrée de la guinguette doit être clôturé par la pose de gros cailloux pour éviter le stationnement. M. DRAVERT a établi un devis ; un autre sera demandé à M. SOUFFLOT.

Acquisition d'une tondeuse

Le Maire expose qu'il a un seul devis. Un deuxième doit arriver et propose d'en demander un troisième.

### Questions diverses

Demande de l'association Carpe Addict 71

L'association organise un enduro du 07 au 11 septembre 2016 à l'étang. Elle sollicite un bon pour la remise des prix.

Le conseil municipal, après en avoir discuté, à l'unanimité, décide de lui attribuer deux bons de 50 € offerts par la commune correspondants chacun à une carte carpiste 24 heures binôme.

Demande de l'association des Gadz'arts de Cluny

L'association des Gadz'arts de Cluny demande l'autorisation d'organiser une manifestation à l'étang le 17 septembre de 11 h à 18 h avec des activités en plein air (jeux gonflables, musique et baignade avec repas à midi).

Le conseil municipal, après en avoir discuté, à l'unanimité, est d'accord.

Demande du Comité des Fêtes de Le Rousset

Le Comité des Fêtes organise une marche le 18 septembre et une brocante le 25 septembre à l'étang. Il demande s'ils peuvent s'installer vers la guinguette.

Le conseil municipal, après en avoir discuté, à l'unanimité, les autorise à s'installer sur le camping et vers les sanitaires de celui-ci ; l'accès à la guinguette doit être libre ainsi que la place devant.

La séance est levée à minuit.